

AVIS : VOUS POUVEZ ACCÉLÉRER LE REGLEMENT DU SINISTRE EN REMPLISSANT CETTE DÉCLARATION DE SINISTRE ET EN AJOUTANT TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES (DEVIS/FACTURE, PHOTO DU SINISTRE)

Renseignements généraux

Numéro de contrat

Nom et Prénom (ou raison sociale)

Adresse : Rue N° Boîte

Code postale Localité

Adresse E-mail (personne de contact)

Tel./GSM (personne de contact)

Property

Genre de sinistre

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Incendie | <input type="checkbox"/> Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace | <input type="checkbox"/> Vol et vandalisme du contenu |
| <input type="checkbox"/> Action directe de la foudre | <input type="checkbox"/> Bris de vitres,glaces, miroirs | <input type="checkbox"/> Assurance des valeurs |
| <input type="checkbox"/> Explosion | <input type="checkbox"/> Dégâts d'eau | <input type="checkbox"/> Pertes indirectes |
| <input type="checkbox"/> Implosion | <input type="checkbox"/> Dégâts dus au mazout | <input type="checkbox"/> Dommages accidentels aux marchandises |
| <input type="checkbox"/> Fumée et suie | <input type="checkbox"/> Tremblement de terre | <input type="checkbox"/> Tous risques enseignes |
| <input type="checkbox"/> Heurt | <input type="checkbox"/> Inondation | <input type="checkbox"/> Pertes d'exploitation |
| <input type="checkbox"/> Dégâts d'effraction et de vandalisme au bâtiment | <input type="checkbox"/> Responsabilité civile bâtiment | <input type="checkbox"/> Tous risques électroniques |
| <input type="checkbox"/> Action de l'électricité | <input type="checkbox"/> Recours de tiers | <input type="checkbox"/> Bris de machines |
| | <input type="checkbox"/> Conflicts du travail et attentats | |

Biens concernés

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Bâtiment | <input type="checkbox"/> Embellissements | <input type="checkbox"/> Objets spéciaux |
| <input type="checkbox"/> Mobilier | <input type="checkbox"/> Responsabilité locative | <input type="checkbox"/> Jardin et plantations |
| <input type="checkbox"/> Matériel | <input type="checkbox"/> Animaux domestiques | |
| <input type="checkbox"/> Marchandises | <input type="checkbox"/> Véhicule(s) à moteur | |
| <input type="checkbox"/> Autres <input type="text"/> | | |

Description du sinistre

En cas de dommages au bâtiment : l'identité du propriétaire ou locataire

Nom et Prénom (ou raison sociale)

Adresse : Rue N° Boîte

Code postale Localité

Adresse E-mail (personne de contact) Tel./GSM (personne de contact)

Genre de sinistre

- Responsabilité civile exploitation
Responsabilité civile biens confiés
Responsabilité civile après livraison/après travaux
Protection juridique
Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

Causes et circonstances du sinistre

Y a-t-il eu faute de : l'assuré ? du personnel de l'assuré ? de la victime ?

Identité de l'auteur des dommages :

Nom et Prénom
Fonction au sein de l'entreprise
Adresse : Rue
Code postale
Localité
Adresse E-mail (personne de contact)
Tel./GSM (personne de contact)

Identité du témoin éventuel (ajouter liste en annexe si plusieurs témoins)

Nom et Prénom
Adresse : Rue
Code postale
Localité
Adresse E-mail (personne de contact)
Tel./GSM (personne de contact)
S'il y a eu enquête de police, quelle est l'autorité qui s'en est chargée ?

Un P.V. a-t-il été dressé ? Non Oui. Quand ? N° du P.V.

Informations relatives aux dommages causés

Identité et numéro de compte financier du tiers qui a subi des dommages :

Nom et Prénom
Adresse : Rue
Code postale
Localité
Adresse E-mail (personne de contact)
Tel./GSM (personne de contact)

Numéro de compte financier

Nature et étendue des dommages du tiers

Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée

Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans les fichiers de Vivium. Elles pourront être utilisées à des fins commerciales et à toutes les fins de gestion relative aux contrats d'assurances IARD.

Plaintes

Toute plainte au sujet du contrat d'assurance peut être adressée soit au Service Médiation Vivium sa, Rue Royale 153, 1210 Bruxelles, soit à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs, 35 à Bruxelles - Tél: 02 547 58 71).

Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers la compagnie d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.

Fait à , le

Signature du preneur d'assurance,

Nombre d'annexes Fonction